



DOSSIER D'ARTISTES

EXPOSITION DU 11 JUIN AU 11 OCTOBRE 2007

CONTACT :

Nicolas LECCIA : 06 17 25 47 85
Marie DE BRUYNE : 06 80 86 09 25
info@marseilleandcow.com

DOSSIER D'ARTISTES

Les vaches lâchées dans la cité phocéenne durant l'été prochain, vont nous faire un effet « bœuf » ! Elles apporteront beauté, couleurs, animation, le tout emprunt d'humour, d'ingéniosité, de charme et même de poésie.

En fibre de verre, elles devront être décorées par des artistes et autres décorateurs de talents, parmi lesquels peut-être vous !

« Marseille & Cow » est un événement interactif qui permet au public d'approcher et de ressentir le design des vaches. Il est donc important de penser aux facteurs « solidité et sécurité ».

Placées sur des sites accessibles au public, elles seront quasi toutes exposées à l'extérieur. Nous vous conseillons donc, en imaginant votre projet, de penser également à l'aspect climatique tels que la pluie, le soleil, le vent et la poussière.

Les artistes devront prendre en compte que l'audience susceptible d'admirer les vaches sera aussi large que variée, et qu'en conséquence la décoration ne devra offenser personne, quelque soit son âge, sa race, sa religion. Toute décoration à caractère religieux, politique ou sexuel sera dès lors interdite, tout comme la présence de publicité directe (logos commerciaux ou marques).

Bien que non souhaitables, il faudra malgré tout prévoir que certains actes de vandalisme pourraient se produire. Pour toutes ces raisons, il est vivement conseillé de fixer soigneusement tout appendice supplémentaire et de prévoir que la vache soit en mesure de supporter le poids d'un enfant.

Tout projet de décoration devra recevoir l'accord des organisateurs avant exécution. Ceux-ci, à leur seule discrétion, se réservent le droit de refuser ce qui leur paraîtrait non conforme à l'esprit de la manifestation.



SELECTION DES PROJETS

Les artistes pourront proposer autant de projets qu'ils le souhaitent. La date limite pour nous envoyer vos projets est le 4 Mai 2007.

Le comité s'assurera dans un premier temps que les projets présentés correspondent aux indications reprises dans le présent document, sans bien sûr émettre le moindre jugement sur l'aspect artistique de l'œuvre.

Si le projet est approuvé par les organisateurs, il sera présenté aux acquéreurs des vaches en figurant dans le « press-book » reprenant l'ensemble des projets sélectionnés. Cet ouvrage est constamment mis à jour par l'organisation et peut être consulté à tout moment. Il est donc possible que les propriétaires attendent quelque peu pour faire leur choix.

Dès qu'un projet est sélectionné, l'artiste est immédiatement mis en contact avec le propriétaire. Libre à eux ensuite de trouver l'accord qui leur permettra de collaborer. A ce stade, l'organisation n'intervient plus.

Les propriétaires des vaches ont bien sûr la possibilité de sélectionner leur artiste par eux-mêmes.

INSTALLATION DES VACHES DANS LA VILLE

Les artistes, tout comme les propriétaires des vaches, ne sont pas responsables de l'installation et du démontage des vaches exposées dans la ville. Ces opérations sont prises en charge par l'organisation.

Dans le cas où l'artiste a décoré sa vache dans son atelier, il est rappelé que celle-ci doit impérativement être rapatriée en nos locaux du Parc Chanot au plus tard le 1 juin 2007.

Il est également rappelé que le transport de la vache vers l'atelier de l'artiste et retour au local de l'organisation s'effectue aux frais ainsi que sous le seul contrôle et l'entière responsabilité du propriétaire de la vache.



DECORATION DES VACHES

L'artiste peut peindre, sculpter, transformer et orner la vache comme bon lui semble, mais l'intégrité structurelle de la vache ne peut être altérée.

Les positions initiales des vaches peuvent être modifiées par l'artiste pour autant que la structure demeure intacte. Tous les détails à propos des méthodes de modifications des vaches seront apportés aux artistes en fonction de leur demande.

Les sabots des vaches ne peuvent en aucun cas être modifiés de telle manière que les organisateurs puissent fixer l'animal sur son socle. Si vous souhaitez chausser votre vache, il vous faut préalablement contacter l'organisation afin qu'une nouvelle solution de fixation soit convenue et acceptée par l'organisation.

Les vaches déjà présentées lors de précédentes Cow Parade ont été simplement peintes ou ont fait appel à des designs parfois étonnants. D'autres ont utilisé des mosaïques ou des miroirs, d'autres enfin ont élaboré des costumes invraisemblables afin de rendre leur herbivore amusant et original.

Nous vous invitons à visiter le site officiel de l'exposition www.cowparade-eu.com à partir duquel vous pourrez accéder à l'ensemble des précédentes éditions et découvrir ainsi les nombreuses idées déjà réalisées.

Les thèmes évoquant Marseille sont vivement encouragés.

Les projets doivent être remis à l'organisation le 4 Mai 2007 au plus tard.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les vaches sont proposées dans trois positions différentes :

- couchée
- marchant
- broutant

Elles sont « grandeur nature », pèsent approximativement 65 kilos et supportent le poids d'un enfant.

Elles sont réalisées à base d'une mixture de résine composée de retardant au feu de classe II ainsi que de nombreuses couches de fibre de verres. Sur la surface, une couche finale de résine laminée est appliquée à la main par le fabricant.

Chaque vache est livrée « vierge » avec une couche de peinture primaire blanche prête au laquage.

Les éléments exposés, tels que oreilles, les cornes et les attaches, sont renforcés.

Lorsque les vaches sont placées sur la voie publique, elles sont fixées sur un socle en béton pesant près de 200 kilos.

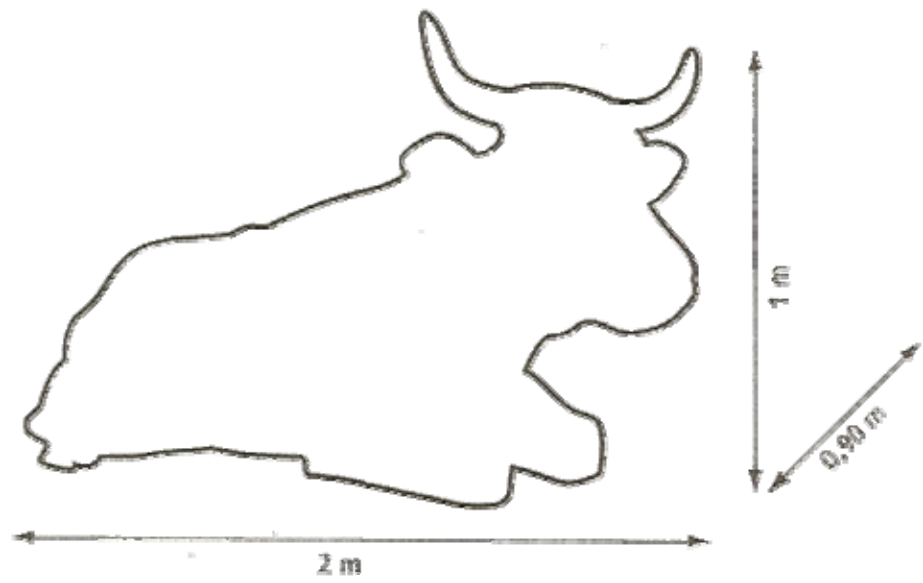
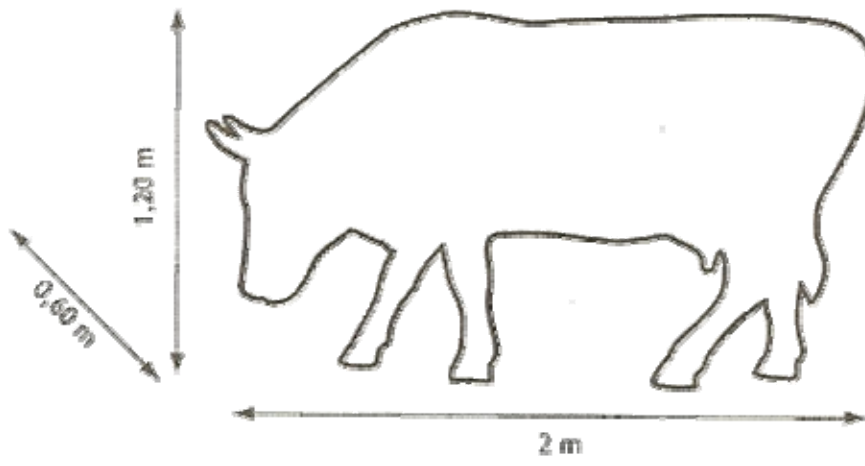
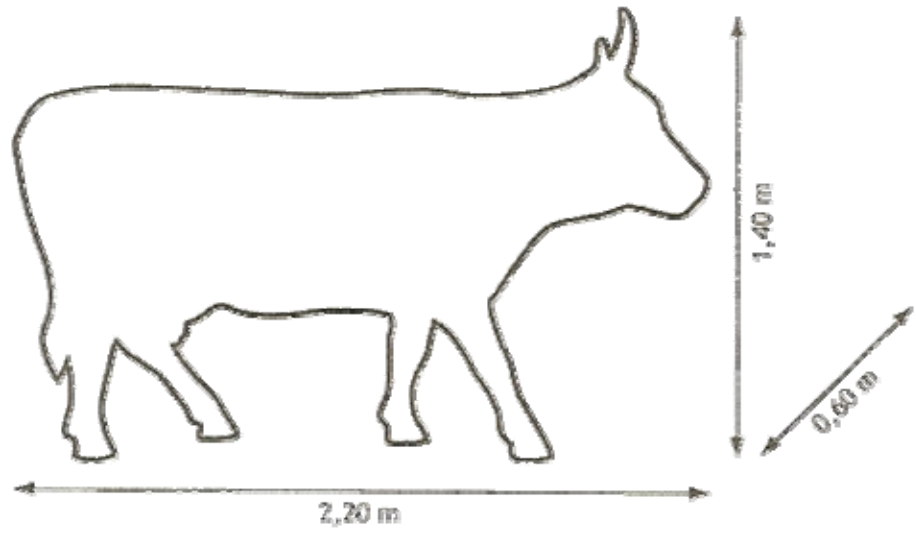
Lorsqu'elles sont placées sur la pelouse d'un jardin public, elles sont équipées de broches métalliques garantissant leur maintien au sol.

Vache debout: Longueur 220 cm x largeur 60 cm x hauteur 140 cm

Vache broutant: Longueur 200 cm x largeur 60 cm x hauteur 120 cm

Vache couchée : Longueur 200 cm x largeur 90 cm x hauteur 100 cm





PREPARATION DES VACHES

Les artistes auront le choix de décorer leur vache soit dans leur propre atelier, soit dans le local situé au Parc Chanot mis à leur disposition par les organisateurs. C'est cette seconde proposition que l'organisation recommande, les vaches devant de toutes façons être regroupées en ce lieu avant l'exposition.

Le local mis à la disposition des artistes sera accessible à partir du 1^{er} mars 2007. Les vaches y seront confortablement installées. Elles devront impérativement être prêtes le 1^{er} juin 2007, dernier délai.

Avant de modifier le format original de votre vache, assurez-vous auprès de l'organisation que votre projet a bien été accepté et autorisé.

Quelques conseils techniques pour l'habillage de votre vache :

- Nettoyer la surface de la vache, la dépolir légèrement avec du papier émeri sec (grain 220).
- Pour une belle qualité, l'enduire d'une couche primaire adhésive.
- Peindre ensuite avec de la peinture acrylique.
- Pour la finition, chaque vache doit être recouverte de vernis ou d'une pellicule de protection qui soit non réactive, non toxique, résistant aux UV, et waterproof (par exemple à base de polyuréthane).
Deux couches finales sont d'ailleurs grandement recommandées.
Ces dernières protections peuvent être mates ou brillantes.

Si la vache n'offre pas de garantie de protection, son exposition dans les rues de la Ville pourrait être compromise.



DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

Marseille & Cow est ouvert à tous : artistes reconnus ou non, designers, étudiants, adultes comme enfants, tout le monde peut soumettre un ou plusieurs projets de décoration à l'organisation.

En nous soumettant un/des projet(s) de décoration de vache, vous nous confirmerez que :

- Vous êtes le créateur original de votre projet.
- Vous n'avez copié le travail d'aucun autre artiste.
- Votre projet n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui (copyrights ou marques déposées).
- Si vous avez reçu une aide extérieure, vous êtes en possession d'un document écrit et signé de la personne qui vous a aidé et qui vous rétrocède ses droits.

En soumettant un projet de décoration de vache, vous vous engagez à signer le document joint qui précise notamment les points énumérés ci-dessus.

Vous acceptez également de transférer l'ensemble des droits de votre projet à « Marseille & Cow », l'organisateur de l'exposition. Dès la remise de votre projet, « Marseille & Cow » devient propriétaire des droits qui y sont rattachés, notamment sur les produits dérivés qui pourraient être mis en fabrication ainsi que sur les droits liés à l'utilisation de la vache elle-même, à son image, à sa reproduction, sa copie, ou sa réimpression dans différents ouvrages ou autres publications qui sont propriété exclusive de « Marseille & Cow ».

Dans le cas où votre projet ne serait pas retenu par un propriétaire de vache, tous les droits liés à votre projet vous seraient intégralement restitués.

En qualité d'artiste, votre nom figurera sur la plaque commémorative qui sera fixée sur le socle de la vache ainsi que dans les différentes publications telles que :

- la carte géographique présentant le parcours urbain de la « Marseille & Cow » distribuée gratuitement dans les lieux publics de la ville
- le catalogue officiel de l'évènement
- le site internet de la « Cow Parade »
- le catalogue de la vente aux enchères (au cas où la vache serait prévue lors de cette vente)



CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE...

Vous qui avez du goût, de l'humour, de la fantaisie, étonnez-nous par vos créations et devenez l'un de ces fameux artistes de la « Cow Parade ». Pour cela, il vous suffit de :

- **Compléter le formulaire d'inscription ci-joint. Ce document original doit nous revenir dûment signé ainsi que deux copies supplémentaires également signées.**
- **Joindre vos projets sur un document identique à celui que nous avons joint à la présente. Seuls les documents de format A4 seront pris en considération.**
- **Renvoyer le tout à :**

**« Marseille & Cow »
33, Bd Challier de Néré
13008 Marseille**

L'ensemble des documents fournis deviendra immédiatement la propriété de « Marseille & Cow » et ne sera pas retourné à l'artiste.

Il vous est possible de nous faire parvenir plusieurs projets. Veuillez à chaque fois nous faire parvenir autant de formulaires d'inscriptions signés avec leurs copies que de projets soumis.

La date limite pour nous soumettre votre/vos projet(s) est fixée au 4 Mai 2007.





MARSEILLE & COW
DOSSIER DE CANDIDATURE « ARTISTE »
& CESSION DE COPYRIGHT

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous référer au cahier des charges de la décoration. Toutes les demandes doivent être conformes aux directives reprises dans le dossier d'artiste. « Marseille & Cow » se réserve le droit de rejeter toute candidature incomplète ou tout projet, et ce à sa seule discrétion. Aucune correspondance ne devra y être incluse et les décisions rendues par « Marseille & Cow » et ses Sponsors sont sans appel.

(M/Mme/Mlle) :

Nom (Majuscule):

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Nom d'Artiste tel qu'il devra figurer sur la plaque

(Limité à 40 caractères, incluant les espaces et la ponctuation) :

Adresse postale et code postal :

Téléphone privé :

Téléphone professionnel :

Portable :

Fax :

E-mail :

Proposition de nom de votre vache (limité à 40 caractères, incluant les espaces et la ponctuation) :

Veillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow



MARSEILLE & COW
DOSSIER DE CANDIDATURE « ARTISTE »
& CESSION DE COPYRIGHT

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

Déclaration du Candidat

Veillez fournir une brève description de ce qui a inspiré votre oeuvre et les éléments qui en font une oeuvre unique.

Cursus du Candidat

Veillez rédiger un court paragraphe sur vous-même et votre travail artistique, celui-ci écrit à la troisième personne comme si quelqu'un d'autre écrivait à votre sujet. Il sera utilisé sur le site Internet de Marseille & Cow. N'hésitez pas à y joindre l'adresse de votre site Web montrant votre travail, si vous en disposez.

Veillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

Choix de l'Atelier

Veillez indiquer si vous préférez travailler sur votre vache dans votre atelier privé ou dans l'atelier situé au Parc Chanot mis à votre disposition par l'organisation à partir du 1^{er} Mars 2007.

Atelier Privé

Atelier de Marseille & Cow

Note: Si vous choisissez de travailler dans votre propre atelier vous serez alors responsable du transport de la vache de et vers l'atelier du Parc Chanot.

Heure de travail

Veillez indiquer le/les heure(s) à/aux (la)quelle(s) vous pourriez appliquer votre oeuvre sur la vache en fibres de verre :

Journée : de à Nuit : de à

Semaine : de à Week-end : de à

Profil Vache

Veillez décrire les aspects concernant votre proposition de décoration sur l'un des modèles de vaches proposés. Si vous le voulez, vous pouvez agrandir ces formes, néanmoins ne fournissez pas de projet supérieur au format A4. Veillez noter que plus votre projet sera détaillé et plus le travail d'examen de votre proposition par les propriétaires sera aisé.

Gardez à l'esprit que tous les matériaux proposés dans votre candidature deviennent la propriété de Marseille & Cow et ne seront pas retournés. Par voie de conséquence, assurez-vous de bien conserver une copie de votre candidature. Les matériaux supérieurs au format A4 ne seront pas examinés.

Merci d'utiliser les feuilles jointes

Veillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

Consentement de l'Artiste

Toutes les personnes ou organisations dont le travail aurait été sélectionné pour « Marseille & Cow » reconnaissent qu'ils acceptent de ce fait les conditions suivantes relatives à/aux oeuvre(s) d'art proposée(s) sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération pour eux-mêmes :

- Leur(s) oeuvre(s) d'art, design(s) et déclarations peuvent être reproduit(s) dans tout catalogue ou matériel d'informations élaboré par les organisateurs.
 - Leur(s) oeuvre(s) d'art, design(s) et déclarations peuvent être utilisés sous forme imprimée et au moyen de médias électroniques aux fins de promotion et de publicité de l'exposition.
 - Leur(s) oeuvre(s) d'art peut/peuvent être reproduite(s) sur des formes conçues spécifiquement à cet effet afin d'encourager le grand public à voter pour leur oeuvre favorite .
 - Sous réserve d'un préavis raisonnable et de leur disponibilité, les artistes devront se rendre disponibles aux fins d'interviews et/ou dans le cadre des médias électroniques en relation avec l'exposition
 - Leur(s) oeuvre(s) d'art peut/peuvent être mis aux enchères soit en public, soit par l'intermédiaire de ventes sur Internet.
-

Matériels et marchandises dérivés

Les personnes ou organisations proposant une oeuvre donnent la permission aux organisateurs de reproduire leur oeuvre ou design sur des supports officiels promotionnels ainsi qu'il est établi par la pratique internationale de la Cow Parade, incluant mais sans s'y limiter : des miniatures en porcelaine, des jouets en peluche/tissu, des vêtements, des tasses, des tapis de souris, des parapluies, des couvertures, des cartes e-mail, etc.

Veillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

Tous les dits supports seront produits sous l'égide des organisateurs et mentionneront le nom de l'artiste et le titre de l'oeuvre. Les profits y afférents reviennent aux organisateurs et à la « Cow Parade Holdings Corporation » aux termes d'un accord de licence.

Au cas où existeraient des éléments sur lesquels vous refuseriez expressément qu'une reproduction de votre oeuvre apparaisse, veuillez fournir une lettre explicative séparée motivant cette exclusion, laquelle sera dûment prise en compte par « Marseille & Cow ».

Cession du copyright et des droits artistiques

Attendu que [inscrire le nom de l'artiste] :

Ci-après désigné comme « l'Artiste »

Personne ou représentant autorisé d'une organisation ou un groupe ayant son adresse sise :

- L'Artiste est l'auteur (référence à un collectif) de la décoration et des dessins (ci-après dénommés collectivement le « Design ») joints à la Candidature déposée entre les mains de « Marseille & Cow » à la date de la présente Cession.
- L'artiste par les présentes cède librement les entiers copyrights, droits artistiques, titres et intérêts sur le design originel à « Marseille & Cow », organisateurs de l'exposition artistique qui, à son tour, est titulaire d'un accord de licence avec la « CowParade Holdings » qui est détentrice des droits internationaux sur la dite exposition (ci-après dénommée collectivement « Cow Parade »).
- L'Artiste consent à ce que, si son Design était sélectionné, celui-ci se verrait appliqué à une sculpture représentant une vache telle que fournie par « Marseille & Cow ». La décoration appliquée par l'Artiste sur le support fourni par « Marseille & Cow » forment une oeuvre finale : la «Vache Finalisée». L'Artiste cède à l'avance les entiers et complets copyrights, droits artistiques, titres et intérêts sur l'oeuvre appliquée à la Vache Finalisée.

Veuillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow

Date Limite de Candidature : 4 Mai 2007

-
- L'Artiste est avisé et consent à ce que « Marseille & Cow » continue à être le propriétaire exclusif des entiers droits, titres et intérêts portant sur le Design et la Vache Finalisée, ce incluant mais sans s'y limiter : les oeuvres dérivées fondées sur le dit Design ou la Vache Finalisée si la dite Vache Finalisée est admise à faire partie de l'exposition ainsi qu'il est décrit en détails dans l'invitation et la candidature de l'Artiste à la « Marseille & Cow ».
 - L'Artiste est avisé et consent à ce que, en raison de la présentation au grand public de la Vache Finalisée, « Marseille & Cow » ne puisse être tenue pour responsable de toute déformation, mutilation, modification ou destruction de la Vache Finalisée que ce soit du fait d'un accident, de la force majeure ou d'une personne.
 - L'Artiste, en outre, est avisé et consent à ce que si la Vache Finalisée faisait l'objet d'un acte de vandalisme, était détériorée ou, d'une toute autre façon, modifiée et que le dit Artiste n'était pas à même, ou ne désirait pas, réparer rapidement les dites dégradations, « Marseille & Cow » aura le droit de procéder ou faire procéder aux réparations même si ces dernières pouvaient constituer une déformation, une mutilation ou une modification de l'œuvre de l'Artiste.
 - L'Artiste atteste enfin auprès de « Marseille & Cow » qu'il est l'unique auteur du Design et que le dit Design constitue une oeuvre d'artiste originale laquelle n'enfreint aucun copyrights ou quelconques droits sur la propriété artistique ou autre et qu'il jouit de l'entier droit de procéder à la présente cession. Si le design n'était pas choisi aux fins de finition d'une Vache Finalisée ou dans le cadre de l'exposition tel que décrit dans l'Invitation, « Marseille & Cow » cédera (et par les présentes cède) à son tour à l'Artiste tous droits, titres et intérêts sur le design.

En signant la présente Candidature

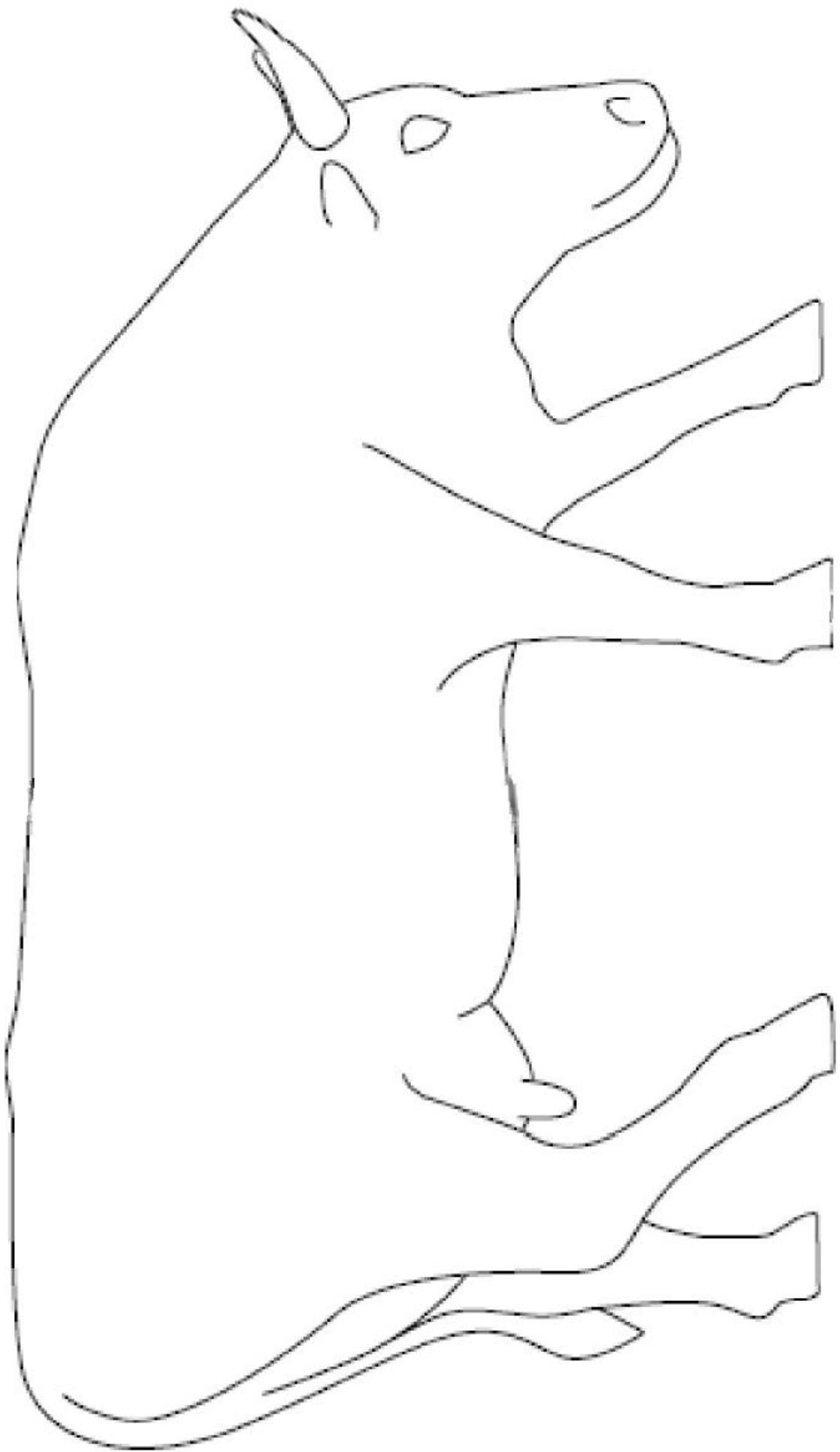
- Je consens à tous les termes et toutes les directives se trouvant dans les documents joints au présent dossier.
- Je certifie que toutes les déclarations portées aux six pages présentes sont véritables au mieux de ce que je peux en savoir.
- Je reconnais que « Marseille & Cow » ne peut être dite responsable des dégradations aux pertes occasionnées aux matériels ainsi confiés.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Nom (Majuscules) :

Date :

Veillez signer chaque page et retourner l'original et deux copies à Marseille & Cow

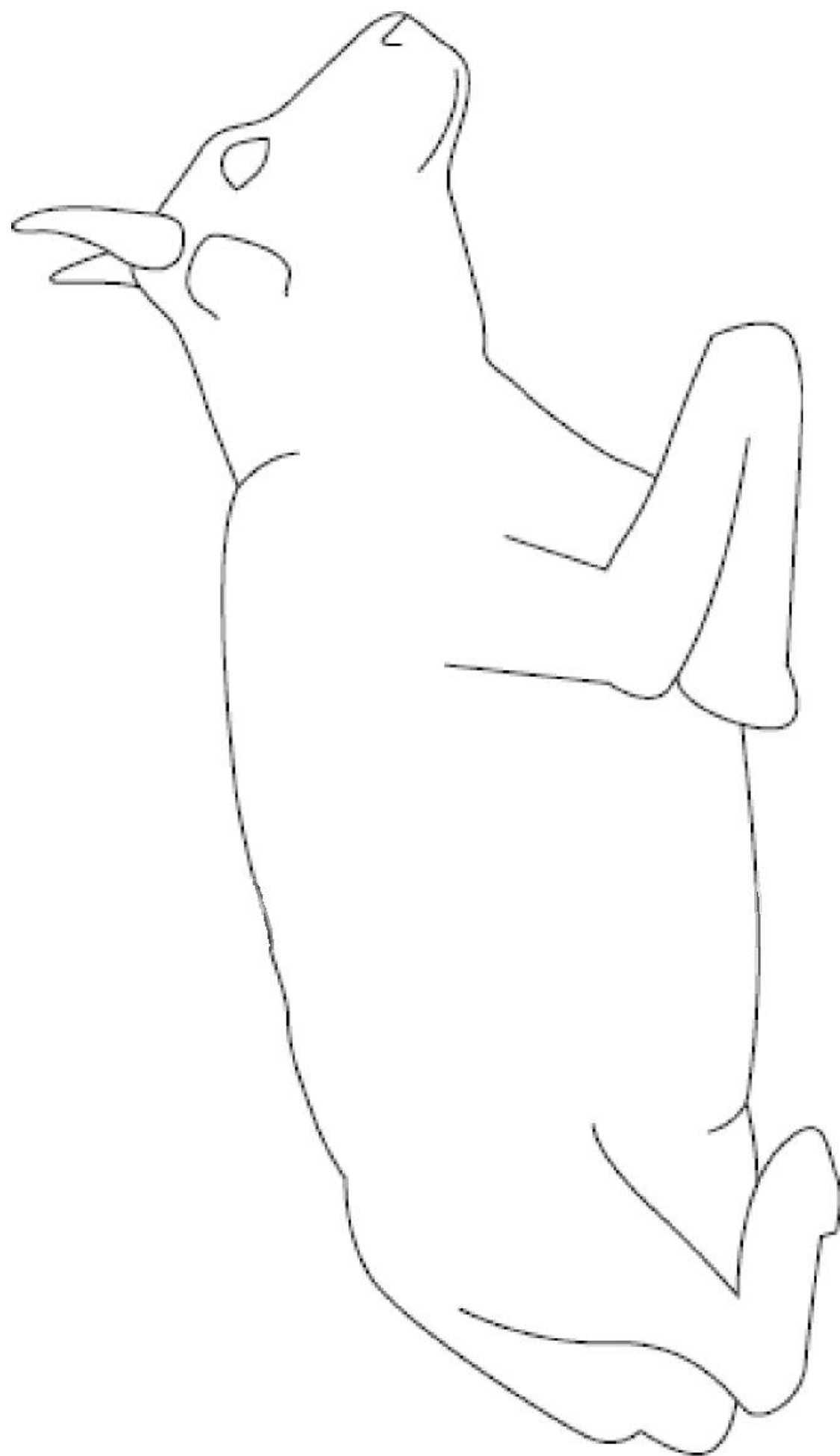


Vache Broutant

Artiste:

Téléphone:

Nom de la Vache:



Vache Couchée

Artiste:

Téléphone:

Nom de la Vache:



Vache Marchant

Artiste:

Téléphone:

Nom de la Vache:
